

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le 24/04/2024

ID : 077-217702646-20240405-BP\_COM\_2024-BF

**Commune : MAIRIE DE LUMIGNY NESLES ORMEAUX (1)**

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21770264600019

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE COULOMMIERS

**M. 57**

**Budget primitif**

**Voté par nature**

BUDGET : MAIRIE DE LUMIGNY NESLES ORMEAUX (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

## II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	10
B2 - Présentation des AE votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

## III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	33
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	36
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	40

## IV - Annexes

### A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

### B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	42
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	43
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	47
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	48
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	49

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	53
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	51
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	50
B3.1 - Etat des provisions constituées	54
B3.2 - Etalement des provisions	56
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	57
B9 - Etat du personnel	58
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	61
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	62
B11.2 - Liste des établissements publics créés	63
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	64
<b>C - Annexes budgétaires</b>	
C1.1 - Equilibre budgétaire	65
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	66
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	67
C2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Sans Objet
C2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Sans Objet
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	68
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
<b>V - Arrêté et signatures</b>	
A - Arrêté et signatures	69

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;  
*les opérations d'ordre doivent figurer en italique.*

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

**I – INFORMATIONS GENERALES**  
**INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES**

**Informations statistiques**

	Valeurs
Population totale	1532

**Informations fiscales (N-2)**

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	729716.00

**Informations financières – ratios**

	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	853.36
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	1052.21
3 Dépenses d'équipement brut / population	170.36
4 Encours de dette / population (2) (3)	1264.62
5 DGF / population	73.3
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	57.4
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	86.48
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	16.19
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	120.19
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

## I – INFORMATIONS GENERALES

### MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires Délibération n°2022100404 du 14/10/2022 (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

**I – INFORMATIONS GENERALES**  
**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)**

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	1 639 688,18	2 079 622,06	97 440,68	A1 537 374,56
<b>Investissement</b>	340 809,28	465 593,89	(3) -78 832,24	A2 45 952,37
<b>Fonctionnement</b>	1 298 878,90	1 614 028,17	(4) 176 272,92	A3 491 422,19

	RESTES A REALISER N-1				Solde (B)
	Dépenses		Recettes		
<b>TOTAL des RAR</b>	I + II	176 520,94	III + IV	70 411,27	B1 -106 109,67
<b>Investissement</b>	I	176 520,94	III	70 411,27	B2 -106 109,67
<b>Fonctionnement</b>	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
<b>TOTAL</b>	<b>A1 + B1</b>	431 264,89
<b>Investissement</b>	<b>A2 + B2</b>	-60 157,30
<b>Fonctionnement</b>	<b>A3 + B3</b>	491 422,19

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

## I – INFORMATIONS GENERALES

### EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES

#### DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>176 520,94</b>
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	63 073,29
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	86 295,59
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	27 152,06
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) <b>0,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## I – INFORMATIONS GENERALES

### EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES

#### DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) <b>70 411,27</b>
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	39 429,27
16	Emprunts et dettes assimilées	30 982,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) <b>0,00</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

		DEPENSES	RECETTES
<b>VOTE</b>	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 371 131,12	1 431 288,42
+		+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	176 520,94	70 411,27
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 45 952,37
=		=	=
<b>Total de la section d'investissement (2)</b>		<b>1 547 652,06</b>	<b>1 547 652,06</b>
		+	+
<b>VOTE</b>	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	2 065 078,89	1 633 814,00
+		+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 431 264,89
=		=	=
<b>Total de la section de fonctionnement (3)</b>		<b>2 065 078,89</b>	<b>2 065 078,89</b>
<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>		<b>3 612 730,95</b>	<b>3 612 730,95</b>

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### PRESENTATION DES AP VOTEES

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>
<b>« AP de dépenses imprévues » (2)</b>		020	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**PRESENTATION DES AE VOTEES**

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	185 928,47	63 073,29	104 210,11	104 210,11	167 283,40
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	372 087,67	86 295,59	508 872,07	508 872,07	595 167,66
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	649 883,76	27 152,06	629 602,94	629 602,94	656 755,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>1 207 899,90</b>	<b>176 520,94</b>	<b>1 242 685,12</b>	<b>1 242 685,12</b>	<b>1 419 206,06</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	3 079,00	3 079,00	3 079,00
16	Emprunts et dettes assimilées	91 146,36	0,00	111 867,00	111 867,00	111 867,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	30 132,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>121 278,36</b>	<b>0,00</b>	<b>119 946,00</b>	<b>119 946,00</b>	<b>119 946,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>1 329 178,26</b>	<b>176 520,94</b>	<b>1 362 631,12</b>	<b>1 362 631,12</b>	<b>1 539 152,06</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	3 000,00		8 500,00	8 500,00	8 500,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>3 000,00</b>		<b>8 500,00</b>	<b>8 500,00</b>	<b>8 500,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>1 332 178,26</b>	<b>176 520,94</b>	<b>1 371 131,12</b>	<b>1 371 131,12</b>	<b>1 547 652,06</b>
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 547 652,06</b>
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

**II**  
**C1**

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	328 315,00	0,00	281 620,00	281 620,00	281 620,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	200 000,00	30 982,00	70 400,00	70 400,00	101 382,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>528 315,00</b>	<b>30 982,00</b>	<b>352 020,00</b>	<b>352 020,00</b>	<b>383 002,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	139 199,00	0,00	297 654,70	297 654,70	297 654,70
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	131 896,50	0,00	60 157,30	60 157,30	60 157,30
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	229 562,00	39 429,27	183 598,53	183 598,53	223 027,80
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>503 457,50</b>	<b>39 429,27</b>	<b>541 410,53</b>	<b>541 410,53</b>	<b>580 839,80</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>1 031 772,50</b>	<b>70 411,27</b>	<b>893 430,53</b>	<b>893 430,53</b>	<b>963 841,80</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	371 833,00		531 393,89	531 393,89	531 393,89
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	7 405,00		6 464,00	6 464,00	6 464,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>379 238,00</b>		<b>537 857,89</b>	<b>537 857,89</b>	<b>537 857,89</b>

<b>TOTAL</b>	<b>1 411 010,50</b>	<b>70 411,27</b>	<b>1 431 288,42</b>	<b>1 431 288,42</b>	<b>1 501 699,69</b>
--------------	---------------------	------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>45 952,37</b>
--	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 547 652,06</b>
---	---------------------

#### Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR  
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

**529 357,89**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	333 604,92	0,00	422 685,51	422 685,51	422 685,51
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	753 126,00	0,00	811 000,00	811 000,00	811 000,00
014	Atténuations de produits	112 191,00	0,00	112 191,00	112 191,00	112 191,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	138 000,00	0,00	155 445,49	155 445,49	155 445,49
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>1 336 921,92</b>	<b>0,00</b>	<b>1 501 322,00</b>	<b>1 501 322,00</b>	<b>1 501 322,00</b>
66	Charges financières	14 630,00	0,00	25 899,00	25 899,00	25 899,00
67	Charges spécifiques (3)	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 351 751,92</b>	<b>0,00</b>	<b>1 527 221,00</b>	<b>1 527 221,00</b>	<b>1 527 221,00</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	371 833,00		531 393,89	531 393,89	531 393,89
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	7 405,00		6 464,00	6 464,00	6 464,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>379 238,00</b>		<b>537 857,89</b>	<b>537 857,89</b>	<b>537 857,89</b>

<b>TOTAL</b>	<b>1 730 989,92</b>	<b>0,00</b>	<b>2 065 078,89</b>	<b>2 065 078,89</b>	<b>2 065 078,89</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>2 065 078,89</b>
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

II

C2

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	79 360,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	228 606,00	0,00	283 310,00	283 310,00	283 310,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	184 275,00	0,00	184 275,00	184 275,00	184 275,00
731	Fiscalité locale	794 000,00	0,00	822 110,00	822 110,00	822 110,00
74	Dotations et participations (3)	219 022,00	0,00	252 109,00	252 109,00	252 109,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	6 500,00	0,00	81 000,00	81 000,00	81 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>1 511 763,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 625 304,00</b>	<b>1 625 304,00</b>	<b>1 625 304,00</b>
76	Produits financiers	10,00	0,00	10,00	10,00	10,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>1 511 773,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 625 314,00</b>	<b>1 625 314,00</b>	<b>1 625 314,00</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	3 000,00		8 500,00	8 500,00	8 500,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>3 000,00</b>		<b>8 500,00</b>	<b>8 500,00</b>	<b>8 500,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>1 514 773,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 633 814,00</b>	<b>1 633 814,00</b>	<b>1 633 814,00</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>431 264,89</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>2 065 078,89</b>
--	---------------------

#### Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>529 357,89</b>
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4)  $DF\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RF\ 042$  ;  $RI\ 040 = DF\ 042$  ;  $DF\ 043 = RF\ 043$ .

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### BALANCE GENERALE – DEPENSES

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	3 079,00	0,00	3 079,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	111 867,00	0,00	111 867,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	167 283,40	0,00	167 283,40
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	595 167,66	8 500,00	603 667,66
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	656 755,00	0,00	656 755,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	5 000,00	0,00	5 000,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>1 539 152,06</b>	<b>8 500,00</b>	<b>1 547 652,06</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 547 652,06</b>
---	---------------------

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	422 685,51		422 685,51
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	811 000,00		811 000,00
014	Atténuations de produits	112 191,00		112 191,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	155 445,49	0,00	155 445,49
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	25 899,00	0,00	25 899,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	6 464,00	6 464,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		531 393,89	531 393,89
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>1 527 221,00</b>	<b>537 857,89</b>	<b>2 065 078,89</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>2 065 078,89</b>
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### BALANCE GENERALE – RECETTES

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	297 654,70	0,00	297 654,70
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	504 647,80	0,00	504 647,80
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	101 382,00	0,00	101 382,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		6 464,00	6 464,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		531 393,89	531 393,89
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>903 684,50</b>	<b>537 857,89</b>	<b>1 441 542,39</b>

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

45 952,37

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT

60 157,30

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 547 652,06

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	2 500,00		2 500,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	283 310,00		283 310,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		8 500,00	8 500,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	184 275,00		184 275,00
731	Fiscalité locale	822 110,00		822 110,00
74	Dotations et participations (8)	252 109,00		252 109,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	81 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	10,00	0,00	10,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>1 625 314,00</b>	<b>8 500,00</b>	<b>1 633 814,00</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

431 264,89

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

2 065 078,89

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET**

**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE**

**DEPENSES**

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>1 332 178,26</b>	<b>176 520,94</b>	<b>0,00</b>	<b>1 371 131,12</b>	<b>1 371 131,12</b>	<b>0,00</b>	<b>1 371 131,12</b>	<b>1 547 652,06</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	185 928,47	63 073,29	0,00	104 210,11	104 210,11	0,00	104 210,11	167 283,40
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	372 087,67	86 295,59	0,00	508 872,07	508 872,07	0,00	508 872,07	595 167,66
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	649 883,76	27 152,06	0,00	629 602,94	629 602,94	0,00	629 602,94	656 755,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>1 207 899,90</b>	<b>176 520,94</b>	<b>0,00</b>	<b>1 242 685,12</b>	<b>1 242 685,12</b>	<b>0,00</b>	<b>1 242 685,12</b>	<b>1 419 206,06</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		3 079,00	3 079,00		3 079,00	3 079,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	91 146,36	0,00		111 867,00	111 867,00		111 867,00	111 867,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	30 132,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>121 278,36</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>119 946,00</b>	<b>119 946,00</b>	<b>0,00</b>	<b>119 946,00</b>	<b>119 946,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>1 329 178,26</b>	<b>176 520,94</b>	<b>0,00</b>	<b>1 362 631,12</b>	<b>1 362 631,12</b>	<b>0,00</b>	<b>1 362 631,12</b>	<b>1 539 152,06</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	3 000,00			8 500,00	8 500,00		8 500,00	8 500,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>3 000,00</b>			<b>8 500,00</b>	<b>8 500,00</b>		<b>8 500,00</b>	<b>8 500,00</b>

**D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)**

**0,00**

**Total des dépenses d'investissement cumulées**

**1 547 652,06**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 24/04/2024
Reçu en préfecture le 24/04/2024
Publié le
ID : 077-217702646-20240405-BP_COM_2024-BF

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

## RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>1 279 114,00</b>	<b>70 411,27</b>	<b>1 371 131,12</b>	<b>1 371 131,12</b>	<b>1 441 542,39</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	328 315,00	0,00	281 620,00	281 620,00	281 620,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	200 000,00	30 982,00	70 400,00	70 400,00	101 382,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>528 315,00</b>	<b>30 982,00</b>	<b>352 020,00</b>	<b>352 020,00</b>	<b>383 002,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	139 199,00	0,00	297 654,70	297 654,70	297 654,70
138	Autres subventions invest. non transf.	229 562,00	39 429,27	183 598,53	183 598,53	223 027,80
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>371 561,00</b>	<b>39 429,27</b>	<b>481 253,23</b>	<b>481 253,23</b>	<b>520 682,50</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>899 876,00</b>	<b>70 411,27</b>	<b>833 273,23</b>	<b>833 273,23</b>	<b>903 684,50</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	371 833,00		531 393,89	531 393,89	531 393,89
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	7 405,00		6 464,00	6 464,00	6 464,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>379 238,00</b>		<b>537 857,89</b>	<b>537 857,89</b>	<b>537 857,89</b>

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7) 45 952,37

Affectation au compte 1068 (8) 60 157,30

Total des recettes d'investissement cumulées 1 547 652,06

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

### III – VOTE DU BUDGET

#### SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>1 332 178,26</b>	<b>176 520,94</b>	<b>0,00</b>	<b>1 371 131,12</b>	<b>1 371 131,12</b>	<b>0,00</b>	<b>1 371 131,12</b>	<b>1 547 652,06</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	185 928,47	63 073,29	0,00	104 210,11	104 210,11	0,00	104 210,11	167 283,40
202	Frais réalisation documents urbanisme	36 323,33	8 199,89		90,11	90,11	0,00	90,11	8 290,00
203	Frais d'études, recherche, développement	149 185,14	54 873,40		104 120,00	104 120,00	0,00	104 120,00	158 993,40
2051	Concessions, droits similaires	420,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	372 087,67	86 295,59	0,00	508 872,07	508 872,07	0,00	508 872,07	595 167,66
2111	Terrains nus	34 882,00	0,00		64 500,00	64 500,00	0,00	64 500,00	64 500,00
212	Agencements et aménagements de terrains	6 000,00	0,00		27 219,00	27 219,00	0,00	27 219,00	27 219,00
2131	Bâtiments publics	34 075,94	12 621,24		0,00	0,00	0,00	0,00	12 621,24
2132	Bâtiments privés	6 425,44	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	31 094,28		66 946,72	66 946,72	0,00	66 946,72	98 041,00
2138	Autres constructions	0,00	3 653,52		35 520,48	35 520,48	0,00	35 520,48	39 174,00
2151	Réseaux de voirie	26 900,00	0,00		49 161,00	49 161,00	0,00	49 161,00	49 161,00
2152	Installations de voirie	50 767,56	0,00		5 500,00	5 500,00	0,00	5 500,00	5 500,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00		19 128,00	19 128,00	0,00	19 128,00	19 128,00
2157	Matériel et outillage technique	1 699,99	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	124 455,64	0,00		142 704,00	142 704,00	0,00	142 704,00	142 704,00
2182	Matériel de transport	37 180,00	37 178,40		70 400,60	70 400,60	0,00	70 400,60	107 579,00
2183	Matériel informatique	17 018,87	0,00		950,00	950,00	0,00	950,00	950,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	5 805,76	824,79		1 500,63	1 500,63	0,00	1 500,63	2 325,42
2188	Autres immobilisations corporelles	26 876,47	923,36		23 341,64	23 341,64	0,00	23 341,64	24 265,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	649 883,76	27 152,06	0,00	629 602,94	629 602,94	0,00	629 602,94	656 755,00
231	Immobilisations corporelles en cours	649 883,76	27 152,06		629 602,94	629 602,94	0,00	629 602,94	656 755,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Publié le information Crédits gérés hors AP ID : 077-217702646-20240405-BP_COM_2024-BF	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>1 207 899,90</b>	<b>176 520,94</b>	<b>0,00</b>	<b>1 242 685,12</b>	<b>1 242 685,12</b>	<b>0,00</b>	<b>1 242 685,12</b>	<b>1 419 206,06</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		3 079,00	3 079,00		3 079,00	3 079,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00		3 079,00	3 079,00		3 079,00	3 079,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	91 146,36	0,00		111 867,00	111 867,00		111 867,00	111 867,00
1641	Emprunts en euros	90 851,00	0,00		111 867,00	111 867,00		111 867,00	111 867,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	295,36	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	30 132,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	30 132,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>121 278,36</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>119 946,00</b>	<b>119 946,00</b>	<b>0,00</b>	<b>119 946,00</b>	<b>119 946,00</b>
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>1 329 178,26</b>	<b>176 520,94</b>	<b>0,00</b>	<b>1 362 631,12</b>	<b>1 362 631,12</b>	<b>0,00</b>	<b>1 362 631,12</b>	<b>1 539 152,06</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	3 000,00			8 500,00	8 500,00		8 500,00	8 500,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	3 000,00			8 500,00	8 500,00		8 500,00	8 500,00
2135	Installations générales, agencements	3 000,00			8 500,00	8 500,00		8 500,00	8 500,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>3 000,00</b>			<b>8 500,00</b>	<b>8 500,00</b>		<b>8 500,00</b>	<b>8 500,00</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le

ID : 077-217702646-20240405-BP\_COM\_2024-BF

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
<b>TOTAL</b>			<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

**III – VOTE DU BUDGET**

**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQU**

Cet état ne contient pas d'information.

**III – VOTE DU BUDGET**

**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

Cet état ne contient pas d'information.

### III – VOTE DU BUDGET

#### SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL		1 279 114,00	70 411,27	1 371 131,12	1 371 131,12	1 441 542,39
			I		II	III = I + II
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	328 315,00	0,00	281 620,00	281 620,00	281 620,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	19 125,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	241 622,00	0,00	239 942,00	239 942,00	239 942,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	11 948,00	11 948,00	11 948,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	47 568,00	0,00	29 730,00	29 730,00	29 730,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	200 000,00	30 982,00	70 400,00	70 400,00	101 382,00
1641	Emprunts en euros	200 000,00	30 982,00	70 400,00	70 400,00	101 382,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>528 315,00</b>	<b>30 982,00</b>	<b>352 020,00</b>	<b>352 020,00</b>	<b>383 002,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	139 199,00	0,00	297 654,70	297 654,70	297 654,70
10222	FCTVA	42 912,00	0,00	152 636,70	152 636,70	152 636,70
10226	Taxe d'aménagement	96 287,00	0,00	145 018,00	145 018,00	145 018,00
138	Autres subventions invest. non transf.	229 562,00	39 429,27	183 598,53	183 598,53	223 027,80
138	Autres subventions invest. non transf.	229 562,00	39 429,27	183 598,53	183 598,53	223 027,80
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>371 561,00</b>	<b>39 429,27</b>	<b>481 253,23</b>	<b>481 253,23</b>	<b>520 682,50</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>899 876,00</b>	<b>70 411,27</b>	<b>833 273,23</b>	<b>833 273,23</b>	<b>903 684,50</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	371 833,00		531 393,89	531 393,89	531 393,89
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	7 405,00		6 464,00	6 464,00	6 464,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	0,00		6 464,00	6 464,00	6 464,00
2804422	Sub nat privé - Bât. et installations	6 464,00		0,00	0,00	0,00
4912	Dépréciation des comptes de redevables	941,00		0,00	0,00	0,00
4962	Dépréciation comptes de débiteurs divers	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>379 238,00</b>	<b>I</b>	<b>537 857,89</b>	<b>II</b>	<b>III = I + II</b> <b>537 857,89</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE**

**DEPENSES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>1 730 989,92</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 065 078,89</b>	<b>2 065 078,89</b>	<b>0,00</b>	<b>2 065 078,89</b>	<b>2 065 078,89</b>
011	Charges à caractère général (3)	333 604,92	0,00	0,00	422 685,51	422 685,51	0,00	422 685,51	422 685,51
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	753 126,00	0,00		811 000,00	811 000,00		811 000,00	811 000,00
014	Atténuations de produits	112 191,00	0,00		112 191,00	112 191,00		112 191,00	112 191,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	138 000,00	0,00	0,00	155 445,49	155 445,49	0,00	155 445,49	155 445,49
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>1 336 921,92</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 501 322,00</b>	<b>1 501 322,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 501 322,00</b>	<b>1 501 322,00</b>
66	Charges financières	14 630,00	0,00		25 899,00	25 899,00		25 899,00	25 899,00
67	Charges spécifiques (3)	200,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>14 830,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 899,00</b>	<b>25 899,00</b>		<b>25 899,00</b>	<b>25 899,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>1 351 751,92</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 527 221,00</b>	<b>1 527 221,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 527 221,00</b>	<b>1 527 221,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	371 833,00			531 393,89	531 393,89		531 393,89	531 393,89
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	7 405,00			6 464,00	6 464,00		6 464,00	6 464,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>379 238,00</b>			<b>537 857,89</b>	<b>537 857,89</b>		<b>537 857,89</b>	<b>537 857,89</b>

**D002 Résultat reporté ou anticipé (5) 0,00**

**Total des dépenses de fonctionnement cumulées 2 065 078,89**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le

ID : 077-217702646-20240405-BP\_COM\_2024-BF

**III – VOTE DU BUDGET**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE**

**III**

**B**

**RECETTES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>1 514 773,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 633 814,00</b>	<b>1 633 814,00</b>	<b>1 633 814,00</b>
013	Atténuations de charges (2)	79 360,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	228 606,00	0,00	283 310,00	283 310,00	283 310,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	184 275,00	0,00	184 275,00	184 275,00	184 275,00
731	Fiscalité locale	794 000,00	0,00	822 110,00	822 110,00	822 110,00
74	Dotations et participations (2)	219 022,00	0,00	252 109,00	252 109,00	252 109,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	6 500,00	0,00	81 000,00	81 000,00	81 000,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>1 511 763,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 625 304,00</b>	<b>1 625 304,00</b>	<b>1 625 304,00</b>
76	Produits financiers	10,00	0,00	10,00	10,00	10,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>10,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10,00</b>	<b>10,00</b>	<b>10,00</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>1 511 773,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 625 314,00</b>	<b>1 625 314,00</b>	<b>1 625 314,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	3 000,00		8 500,00	8 500,00	8 500,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>3 000,00</b>		<b>8 500,00</b>	<b>8 500,00</b>	<b>8 500,00</b>

**R002 Résultat reporté ou anticipé (7)**

**431 264,89**

**Total des recettes de fonctionnement cumulées**

**2 065 078,89**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

**III – VOTE DU BUDGET**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE**

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>1 730 989,92</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 065 078,89</b>	<b>2 065 078,89</b>	<b>0,00</b>	<b>2 065 078,89</b>	<b>2 065 078,89</b>
011	Charges à caractère général (4)	333 604,92	0,00	0,00	422 685,51	422 685,51	0,00	422 685,51	422 685,51
60611	Eau et assainissement	4 510,47	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
60612	Énergie - Électricité	50 080,45	0,00		86 500,00	86 500,00	0,00	86 500,00	86 500,00
60621	Combustibles	16 000,00	0,00		16 000,00	16 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00
60622	Carburants	3 700,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
60623	Alimentation	2 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	1 000,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
60631	Fournitures d'entretien	3 500,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	11 000,00	0,00		11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
60633	Fournitures de voirie	6 300,00	0,00		6 500,00	6 500,00	0,00	6 500,00	6 500,00
60636	Vêtements de travail	1 750,00	0,00		1 250,00	1 250,00	0,00	1 250,00	1 250,00
6064	Fournitures administratives	4 600,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
6068	Autres matières et fournitures	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
611	Contrats de prestations de services	6 000,00	0,00		4 500,00	4 500,00	0,00	4 500,00	4 500,00
613	Locations	4 000,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
61521	Entretien terrains	5 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	12 500,00	0,00		41 000,00	41 000,00	0,00	41 000,00	41 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	2 000,00	0,00		1 596,00	1 596,00	0,00	1 596,00	1 596,00
615231	Entretien, réparations voiries	25 000,00	0,00		27 550,00	27 550,00	0,00	27 550,00	27 550,00
615232	Entretien, réparations réseaux	6 000,00	0,00		5 500,00	5 500,00	0,00	5 500,00	5 500,00
61551	Entretien matériel roulant	7 664,00	0,00		9 500,00	9 500,00	0,00	9 500,00	9 500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 500,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
6156	Maintenance	28 000,00	0,00		27 550,00	27 550,00	0,00	27 550,00	27 550,00
6168	Autres primes d'assurance	12 600,00	0,00		17 000,00	17 000,00	0,00	17 000,00	17 000,00
618	Divers	4 500,00	0,00		5 500,00	5 500,00	0,00	5 500,00	5 500,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	12 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	33 300,00	0,00		35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	4 500,00	0,00		4 500,00	4 500,00	0,00	4 500,00	4 500,00
625	Déplacements et missions	500,00	0,00		550,00	550,00	0,00	550,00	550,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	9 500,00	0,00		8 500,00	8 500,00	0,00	8 500,00	8 500,00
627	Services bancaires et assimilés	200,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	TOTAL	
								Publié le	Pour
6281	Concours divers (cotisations)	2 400,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	30 000,00	0,00		31 000,00	31 000,00	0,00	31 000,00	31 000,00
6284	Redevances pour services rendus	2 000,00	0,00		2 100,00	2 100,00	0,00	2 100,00	2 100,00
6288	Autres services extérieurs	7 000,00	0,00		14 389,51	14 389,51	0,00	14 389,51	14 389,51
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	8 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	753 126,00	0,00		811 000,00	811 000,00		811 000,00	811 000,00
6218	Autre personnel extérieur	2 500,00	0,00		5 500,00	5 500,00		5 500,00	5 500,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	14 510,00	0,00		97 000,00	97 000,00		97 000,00	97 000,00
6411	Personnel titulaire	388 158,32	0,00		400 000,00	400 000,00		400 000,00	400 000,00
6413	Personnel non titulaire	95 428,60	0,00		120 000,00	120 000,00		120 000,00	120 000,00
64168	Autres emplois aidés	14 674,74	0,00		5 500,00	5 500,00		5 500,00	5 500,00
6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	221 554,90	0,00		165 000,00	165 000,00		165 000,00	165 000,00
6470	Autres charges sociales	16 299,44	0,00		18 000,00	18 000,00		18 000,00	18 000,00
014	Atténuations de produits	112 191,00	0,00		112 191,00	112 191,00		112 191,00	112 191,00
739221	FNGIR	102 191,00	0,00		102 191,00	102 191,00		102 191,00	102 191,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	138 000,00	0,00	0,00	155 445,49	155 445,49	0,00	155 445,49	155 445,49
65311	Indemnités de fonction	53 000,00	0,00		65 000,00	65 000,00	0,00	65 000,00	65 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
65313	Cotisations de retraite	2 250,00	0,00		650,00	650,00	0,00	650,00	650,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	0,00	0,00		2 450,00	2 450,00	0,00	2 450,00	2 450,00
65315	Formation	450,00	0,00		650,00	650,00	0,00	650,00	650,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	0,00	0,00		150,00	150,00	0,00	150,00	150,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
65568	Autres contributions	1 200,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
65574	Contrib.au titre de la politique habitat	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
657361	Subv. Fonct. CL de rattachement	29 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	0,00	0,00		545,49	545,49	0,00	545,49	545,49
657364	Subv.Fonct. Caisse des écoles	0,00	0,00		29 000,00	29 000,00	0,00	29 000,00	29 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	5 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	TOTAL
			I						Vote)
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	35 600,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
65818	Autres	3 500,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6584	Amendes fiscales et pénales	4 500,00	0,00		4 500,00	4 500,00	0,00	4 500,00	4 500,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>1 336 921,92</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 501 322,00</b>	<b>1 501 322,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 501 322,00</b>	<b>1 501 322,00</b>
66	Charges financières	14 630,00	0,00		25 899,00	25 899,00		25 899,00	25 899,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	14 630,00	0,00		25 899,00	25 899,00		25 899,00	25 899,00
67	Charges spécifiques (4)	200,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	200,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des charges financières et spécifiques</b>		<b>14 830,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 899,00</b>	<b>25 899,00</b>		<b>25 899,00</b>	<b>25 899,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>1 351 751,92</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 527 221,00</b>	<b>1 527 221,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 527 221,00</b>	<b>1 527 221,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	371 833,00			531 393,89	531 393,89		531 393,89	531 393,89
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	7 405,00			6 464,00	6 464,00		6 464,00	6 464,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	7 405,00			6 464,00	6 464,00		6 464,00	6 464,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>379 238,00</b>			<b>537 857,89</b>	<b>537 857,89</b>		<b>537 857,89</b>	<b>537 857,89</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040*) (*DF 043 = RF 043*).
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le

ID : 077-217702646-20240405-BP\_COM\_2024-BF

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>1 514 773,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 633 814,00</b>	<b>1 633 814,00</b>	<b>1 633 814,00</b>
013	Atténuations de charges (3)	79 360,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	79 360,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	228 606,00	0,00	283 310,00	283 310,00	283 310,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
7032	Stationnement et location voie publique	21 700,00	0,00	24 000,00	24 000,00	24 000,00
70688	Autres prestations de services	2 000,00	0,00	1 023,00	1 023,00	1 023,00
70841	Mise à dispo personnel CL de rattach.	204 126,00	0,00	218 037,00	218 037,00	218 037,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	280,00	0,00	39 600,00	39 600,00	39 600,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	150,00	150,00	150,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	184 275,00	0,00	184 275,00	184 275,00	184 275,00
73211	Attribution de compensation	184 275,00	0,00	184 275,00	184 275,00	184 275,00
731	Fiscalité locale	794 000,00	0,00	822 110,00	822 110,00	822 110,00
73111	Impôts directs locaux	794 000,00	0,00	820 610,00	820 610,00	820 610,00
73143	Redevance des mines	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
74	Dotations et participations (3)	219 022,00	0,00	252 109,00	252 109,00	252 109,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	112 000,00	0,00	110 454,00	110 454,00	110 454,00
741121	DSR des communes	30 000,00	0,00	46 563,00	46 563,00	46 563,00
741127	DNP des communes	10 000,00	0,00	21 717,00	21 717,00	21 717,00
742	Dot. aux élus locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	3 022,00	0,00	4 375,00	4 375,00	4 375,00
7478	Participation Autres organismes	5 500,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
7482	Compens. perte taxe add. droits enreg.	45 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00	9 000,00
74836	Attrib. fonds départ. péréquat. de la TP	4 500,00	0,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00
7488	Autres attributions et participations	0,00	0,00	6 500,00	6 500,00	6 500,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	6 500,00	0,00	81 000,00	81 000,00	81 000,00
752	Revenus des immeubles	6 500,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
7588	Autres produits divers gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	76 000,00	76 000,00	76 000,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>1 511 763,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 625 304,00</b>	<b>1 625 304,00</b>	<b>1 625 304,00</b>
76	Produits financiers	10,00	0,00	10,00	10,00	10,00
764	Revenus valeurs mobilières de placement	10,00	0,00	10,00	10,00	10,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Publié	Total
			I		II	III = I + II
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>1 511 773,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 625 314,00</b>	<b>1 625 314,00</b>	<b>1 625 314,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	3 000,00		8 500,00	8 500,00	8 500,00
72	Production immobilisée	3 000,00		8 500,00	8 500,00	8 500,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>3 000,00</b>		<b>8 500,00</b>	<b>8 500,00</b>	<b>8 500,00</b>

**Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)**

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE****B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE**

**B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					1 313 380,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 313 380,00									
1088043	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	01/03/2008	01/04/2008	01/05/2008	93 000,00	V		0,000	0,000	EURO	A	X		A-1
1142728	CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE	01/04/2020	01/05/2020	01/06/2020	150 000,00	F	-	1,070	1,070	EURO	T	X		A-1
1615566	CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE	30/08/2022	30/09/2022	30/10/2022	40 680,00	F	-	0,870	0,870	EURO	A	X		A-1
1615567	CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE	08/10/2022	08/11/2022	01/01/2023	31 740,00	F	-	0,870	0,870	EURO	A	P		A-1
1615568	CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE	30/08/2022	30/09/2022	30/10/2022	12 960,00	F	-	0,870	0,870	EURO	A	X		A-1
34363	PROCILIA SEINE ET MARNE	09/09/2008	09/10/2008	09/11/2008	70 000,00	F	-	1,000	1,000	EURO	A	X		A-1
620003	CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE	24/05/2017	24/06/2017	24/10/2017	255 000,00	F	-	1,980	1,990	EURO	T	X		A-1
887J2100355	CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE	01/06/2021	01/07/2021	20/09/2021	30 000,00	F	-	0,000	0,000	EURO	S	P		A-1
MIN207205EUR/0211346/001	DEXIA CREDIT LOCAL	14/11/2002	14/12/2002	01/01/2005	280 000,00	F	-	5,210	5,210	EURO	A	X		A-1
MON267460EUR/0285503/001	DEXIA CREDIT LOCAL	01/02/2010	01/03/2010	01/04/2010	150 000,00	F	-	4,200	4,200	EURO	A	X		A-1
MON545022EUR	LA BANQUE POSTALE	01/06/2023	01/07/2023	01/08/2023	200 000,00	F	-	3,990	4,050	EURO	T	X		A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>1 313 380,00</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

## B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		682 751,68					92 943,50	16 316,96	0,00	3 027,84
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		682 751,68					92 943,50	16 316,96	0,00	3 027,84
1088043		0,00	A-1	40 405,44	8,01	V		0,000	3 762,54	1 395,71	0,00	840,42
1142728		0,00	A-1	124 261,19	16,10	F	-	1,070	7 039,66	1 301,42	0,00	101,04
1615566		0,00	A-1	29 307,74	4,52	F	-	0,870	5 760,44	254,98	0,00	34,14
1615567		0,00	A-1	27 322,69	5,69	F	-	0,870	4 455,74	237,71	0,00	198,39
1615568		0,00	A-1	9 336,97	4,52	F	-	0,870	1 835,19	81,23	0,00	10,88
34363		0,00	A-1	27 226,84	9,53	F	-	1,000	2 906,22	272,26	0,00	34,45
620003		0,00	A-1	185 837,13	13,49	F	-	1,980	11 880,06	3 591,74	0,00	631,47
887J2100355		0,00	A-1	11 250,00	1,41	F	-	0,000	7 500,00	0,00	0,00	0,00
MIN207205EUR/0211346/001		0,00	A-1	21 737,22	0,68	F	-	5,210	21 737,21	1 132,62	0,00	0,00
MON267460EUR/0285503/001		0,00	A-1	12 733,12	0,93	F	-	4,200	12 733,12	534,79	0,00	0,00
MON545022EUR		0,00	A-1	193 333,34	14,27	F	-	3,990	13 333,32	7 514,50	0,00	1 177,05
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité d			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>682 751,68</b>					<b>92 943,50</b>	<b>16 316,96</b>	<b>0,00</b>	<b>3 027,84</b>

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX**

IV

B1.3

**B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS**

**B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	11	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	682 751,68	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

## B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

**B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
<b>Taux fixe (total)</b>						0,00	0,00		
<b>Taux variable simple (total)</b>						0,00	0,00		
<b>Taux complexe (total) (2)</b>						0,00	0,00		
<b>Total</b>						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME****B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b><u>Auprès des organismes de droit privé</u></b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Prêteur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b><u>Auprès des organismes de droit public</u></b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b><u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u></b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES****B1.7 – AUTRES DETTES****(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)**

<b>LIBELLES</b>	<b>Montant initial de la dette</b>	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>Dettes restantes</b>
Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)	0,00	0,00	0,00
Dettes pour location – acquisition	0,00	0,00	0,00
Dettes pour location – vente	0,00	0,00	0,00
Dettes pour souscription au capital d'une SEM	0,00	0,00	0,00
Dettes pour subventions d'équipement à verser en annuités	0,00	0,00	0,00
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00

**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS**

**METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS**

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	<b>Biens de faible valeur</b> - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500.00 €		02/04/2022
	<b>Catégories de biens amortis</b>	<b>Durée (en années)</b>	
L	Route de Bernay enfouissement	5	02/04/2022

## IV – ANNEXES

### ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

#### PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)</b>						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions semi-budgétaires</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES (2)</b>						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	941,00		941,00	1 882,00	0,00	1 882,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	941,00		941,00	1 882,00	0,00	1 882,00
créances douteuses	941,00	06/04/2023	941,00	1 882,00	0,00	1 882,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions budgétaires</b>	<b>941,00</b>		<b>941,00</b>	<b>1 882,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 882,00</b>

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises	SOLDE
					D	E = C - D
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>941,00</b>		<b>941,00</b>	<b>1 882,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 882,00</b>

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS****B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
créances douteuses	créances douteuses	1 882,00	0	941,00	941,00	0,00

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES**

**SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT (total)</b>					<b>0,00</b>
<b>FONCTIONNEMENT (total)</b>					<b>0,00</b>

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

## B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Directeur général des services	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>4,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4,00</b>	<b>3,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3,00</b>
Adjoint administratif	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>4,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4,00</b>	<b>4,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4,00</b>
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent de maîtrise	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>
Agent spé ppl de 2ème classe des écoles mater	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>6,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6,00</b>	<b>6,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6,00</b>
Adjoint territorial d'animation	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint territorial d'animation ppl de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint territorial d'animation ppl de 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint territorial d'animation stagiaire	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Animateur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS P	AGENTS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)	
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL		AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)</b>		<b>14,00</b>	<b>1,00</b>	<b>15,00</b>	<b>14,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14,00</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

**B9**

**B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>5,00</b>		
Adjoint technique	C	TECH	354	1,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique	C	TECH	358	1,00	327-5	CDD
Adjoint technique	C	TECH	370	1,00	327-5	CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	361	1,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	354	1,00	A contrat avenir	A contrat avenir
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>5,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel.  
 ANIM : Animation.  
 POL : Police.  
 POMP : Sapeurs-pompiers.  
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :  
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.  
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.  
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans  
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.  
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.  
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.  
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.  
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.  
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.  
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.  
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.  
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.  
 326\_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).  
 343-1\_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).  
 333-1\_333-10 : Collaborateurs de cabinet.  
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES**

**LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

**B10**

**LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).

Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<b>Délégation de service public (3) (4)</b>				
<b>Détention d'une part du capital</b>				
<b>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</b>				
<b>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</b>				
<b>Autres</b>				
- 05/04/2024	Association « les Temps Dan'C	association		200,00
- 05/04/2024	Anciens Combattants PG » de Touquin	association		75,00
- 05/04/2024	Jeunes Sapeurs-Pompiers	association		100,00
- 05/04/2024	FNACA	association		450,00
- 05/04/2024	Club des Anciens » de LNO	association		1 000,00
- 05/04/2024	Comité des Fêtes	association		750,00
- 05/04/2024	Histoire et patrimoine de LNO	association		500,00
- 05/04/2024	Le Nesles Bike	association		350,00
- 05/04/2024	Vie Libre	association		150,00
- 05/04/2024	Club de Rugby LNO	association		1 000,00
- 05/04/2024	représentants des parents d'élèves	association		550,00
- 05/04/2024	- Chorale Chœur à Cœur	association		75,00

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT**

**LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE**

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
<b>Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)</b>			
<b>EPCI</b>			
<b>Autres organismes de regroupement</b>			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES**

**LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES**

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
-------------------------------	-------------------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------	-----------------

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

IV  
B11.3

**LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
---------------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	----------	---------------------------------	-----------------

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

**IV – ANNEXES****ANNEXES BUDGETAIRES  
EQUILIBRE BUDGETAIRE****C1.1****DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	45 952,37	45 952,37
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	-106 109,67	-106 109,67
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

**Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Affectation au 1068 (C)</b>	60 157,30	60 157,30
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	60 157,30	60 157,30

**COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE**

	Propositions nouvelles	Vote
<b>Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)</b>	111 867,00	111 867,00
<b>Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)</b>	1 019 111,12	1 019 111,12
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	967 401,42	967 401,42

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

## IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES  
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>111 867,00</b>	<b>I 111 867,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>111 867,00</b>	<b>111 867,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	111 867,00	111 867,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671		0,00	0,00
1672		0,00	0,00
1678		0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682		0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

## IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES  
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.3

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>1 019 111,12</b>	<b>III 1 019 111,12</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>481 253,23</b>	<b>481 253,23</b>
10222	FCTVA	152 636,70	152 636,70
10226	Taxe d'aménagement (3)	145 018,00	145 018,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	183 598,53	183 598,53
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (4)</b>		<b>537 857,89</b>	<b>537 857,89</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
280422	Privé - Bâtiments et installations	6 464,00	6 464,00
2804422	Sub nat privé - Bât. et installations	0,00	0,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
4912	Dépréciation des comptes de redevables	0,00	0,00
4962	Dépréciation comptes de débiteurs divers	0,00	0,00
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	531 393,89	531 393,89

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

**IV – ANNEXES**

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS**

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
<b>Part régionale des ressources</b>						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part départementale des ressources</b>						
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part communale des ressources</b>						
TFPB		1 420 615,00	0,40	48,78 %	720 927,00	4,45
TFPNB		194 031,00	0,07	78,14 %	157 061,00	3,66
CFE		0,00	0,00	0,00 %	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

**V – ARRETE ET SIGNATURES**

**ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 14

VOTES :

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 21/03/2024

Présenté par le Maire, Pascale LEVAILLANT (1),  
A Mairie de Lumigny Nesles Ormeaux, le 05/04/2024

Délibéré par l'assemblée Le Conseil Municipal(2), réunie en session ordinaire  
A Mairie de Lumigny Nesles Ormeaux, le 05/04/2024

Les membres de l'assemblée délibérante Le Conseil Municipal (2),(3).

BARRAL Johnny	
BELLART Sébastien	
BOUCAUD Nicolas	
BOUVELE Daniel	
DEVARREWAERE Dominique	
GUETRE Jacqueline	
LEBARS Catherine	
LEVAILLANT Pascale	
MINGOT Guy	
PROU Cindy	
TOSI Mari-Pierre	
YOESELE Mireille	

Certifié exécutoire par le Maire, Pascale LEVAILLANT (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 12/04/2024, et de la publication le 12/04/2023

A , le 12/04/2023

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.